



Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ADOMOS

75 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

SIREN : 424.250.058

Forme juridique : SAI

N° TVA : FR91424250058

CPA ADVISORY

SAS au capital de 10000 Euros - SIREN : 817582430

71 AV VICTOR HUGO, 75116 PARIS 16

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Annexe	9
Préambule	10
Principes et méthodes comptables	14
Postes du bilan et du compte de résultat	18
Fiscalité	26
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	27
Opérations et engagements hors bilan	28
Informations relatives à l'effectif	29
Informations complémentaires	30

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	1 591 044	1 541 044	50 000	848 985
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	43 259 284	42 443 884	815 400	906 000
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	116 207	100 042	16 165	25 123
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	765 090	765 090		12 500
Créances rattachées à des participations	621 261	621 261		194 053
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	103 235	81 324	21 911	102 857
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	46 456 122	45 552 646	903 476	2 089 519
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				23 142
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	390 608	387 011	3 597	291 777
Autres créances	3 221 874	2 838 562	383 312	768 530
Charges constatées d'avance	25 902		25 902	33 062
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	91 785		91 785	14 653
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	3 730 169	3 225 572	504 596	1 131 163
Frais d'émission des emprunts (V)	1 990 000		1 990 000	
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	52 176 290	48 778 218	3 398 072	3 220 681

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	62 390	41 502
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 794 533	17 294 533
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 204 003	1 204 003
Report à nouveau	-25 367 219	-8 737 592
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-794 505	-19 158 738
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-6 100 799	-9 356 293
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques	379 836	379 836
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	379 836	379 836
Emprunts obligataires convertibles	5 688 199	5 505 352
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 067 904	1 274 368
Emprunts et dettes financières diverses	622 925	1 340 793
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899 045	3 219 146
Dettes fiscales et sociales	792 546	852 719
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 260
Autres dettes	48 416	2 500
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	9 119 035	12 197 138
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	3 398 072	3 220 681

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	115 296	14 756
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	115 296	14 756
Production stockée		-629 580
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		689 791
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	20 414	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	135 710	74 970
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	982 634	1 156 329
Impôts, taxes, et versements assimilés	20 696	19 805
Salaires	810 150	614 156
Cotisations sociales	274 615	247 926
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	95 558	3 549 733
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		11 923 618
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	258 975	213 321
Dotations aux provisions		264 836
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	4 000	
Autres charges	182 930	11 252
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 629 560	18 000 975
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 493 850	-17 926 005
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		198 752
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 857 082	
Reprises sur dépréciations et provisions		758 384
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières	170 000	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	2 027 082	957 136
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	86 604	2 098 688
Intérêts et charges assimilées	307 932	96 933
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	12 500	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	407 036	2 195 620

Postes	2025	2024
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 620 046	- 1 238 484
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 873 803	- 19 164 489
Produits exceptionnels (VII)	878 283	9 007
Charges exceptionnelles (VIII)	798 985	3 255
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	79 298	5 751
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 041 075	1 041 113
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	3 835 580	20 199 851
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 794 505	- 19 158 738

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 398 072,01 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-794 505,25 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Trois événements post-clôture sans impact sur les états financiers 2025 ont été identifiés

1. En janvier 2026, ADOMOS a finalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SLS DATA.

Celle-ci, très reconnue dans son secteur, est spécialisée dans la location de base de données auprès d'entreprises de communication et de data marketing.

Les synergies commerciales et techniques avec ADOMOS sont très importantes et ont été mises en œuvre immédiatement.

2. Suite à plusieurs exercices d'OCA, le capital social a été augmenté de 41.501,20 € à 124.780.633 €, divisé en 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale.

En date du 25 novembre 2025, la société a procédé à une régularisation comptable portant sur la prime d'émission, aboutissant à ramener le capital social à 2.591.501,20 €, divisé en 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale. En pratique, le Conseil d'administration a constaté qu'il ne pouvait valablement décider d'augmenter le capital d'une somme de 0,20 euro par action appliquée aux émissions réalisées sur cette période et a (i) décidé de constater une prime d'émission négative de 122.189.131,60 euros, (ii) imputé cette prime d'émission négative sur le capital social comptabilisé dans les comptes pour un montant de 124.780.632,80 euros, (iii) ramené le montant du capital social à 2.591.501,20 euros et (iv) pris acte que cette imputation de prime d'émission corrigée sur le capital social n'entraîne aucune modification du montant de la prime d'émission qui reste fixée à 17.294.533 euros. Ce faisant, il a rectifié le montant erroné de la prime d'émission relative aux augmentations de capital postérieures au 31 décembre 2024 et a imputé cette prime d'émission sur le capital social, le ramenant à 2.591.501,20 euros.

Au 31 décembre 2025, le capital social était de 2.591.501,20 euros, composé de 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale.

A noter que la Société a initié le 25 novembre 2025 une réduction de capital motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 2.529.110,884 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,20 euro à 0,0001 euro, pour le ramener de 2.591.501,20 euros à 62.390,3164 euros ; suivie d'un regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 10.000 anciennes), ramenant le capital social à 62.390 € divisé en 62.390 actions de 1€ de valeur nominale.

Suite à l'extinction des voies des recours, les conditions du regroupement d'actions ont effectivement été remplies et constatées le 5 février 2026.

Ces opérations juridiques ont été comptabilisées lors de l'exercice clos en date du 31 décembre 2025.

3. En février 2026 et avril 2026, ADOMOS a exercé son droit de tirage à hauteur de 0,5 M€ et 0,1 M€ sur le contrat obligataire signé en date du 21 Octobre avec ALTAS CAPITAL MARKET.

Autres informations significatives

Continuité d'exploitation :

La société a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, à l'issue de laquelle le tribunal a arrêté un plan de continuation par jugement du 13 novembre 2025.

Dans ce contexte, la direction a procédé à une appréciation de la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments suivants :

- Un cadre financier sécurisé : la société bénéficie d'un engagement de financement ferme et définitif d'ATLAS CAPITAL MARKET à hauteur de 5 M€, structuré sous forme d'OCABSA, dont les modalités sont fixées par contrat du 21 octobre 2025. Ces ressources sont destinées à couvrir les besoins de trésorerie liés à la mise en œuvre du plan ainsi qu'au financement de la stratégie de croissance externe. Cette ligne de financement a été tirée pour :

(i) 1 M€ à la date de clôture du 31 décembre 2025.

(ii) 0,6 M€ à la date d'arrêté des comptes.

- Un plan de retournement opérationnel : la direction a engagé un ensemble de mesures visant à restaurer la rentabilité de la société, dont les effets sont intégrés aux projections financières établies sur la durée du plan.

- Un échéancier de passif maîtrisé : l'adoption du plan de continuation permet un rééchelonnement des dettes antérieures, réduisant ainsi la pression sur la trésorerie à court terme.

Au regard de ces éléments, les comptes ont en conséquence été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, conformément aux principes comptables applicables tels que définis par le Plan Comptable Général.

Plan de continuation :

Dans le cadre de l'application de plan de redressement, l'administrateur judiciaire Florent HUNSINGER a été nommé commissaire à l'exécution du plan. Dans cette continuité, il a été mis en paiement en date du 5 décembre 2025 les premiers remboursements des passifs, notamment pour les créanciers répondants aux conditions suivantes :

- Créances superprivilégiées de l'AGS
- Créances « tiers » inférieures à 500 €
- Option 1 - Créances « tiers » supérieures ou égales à 500 € - 30% pour STC
- Créance contestée - Option 1 - Créances « tiers » supérieures ou égales à 500 €

Les conséquences financières et comptables ont été les suivantes :

(i) Décaissement d'un paiement de 578 K€

(ii) Comptabilisation d'un produit exceptionnel de 878 K€ relatif à l'abandon de 70% de la dette pour les tiers ayant déclaré une créance supérieure ou égale à 500 € (Option 1 - Créances « tiers » supérieures ou égales à 500 € - 30% pour STC).

Pour ces derniers (créances tiers > 500 €), l'option 2 correspond au remboursement de 100% de la créances, payable à la veille du premier anniversaire de l'adoption du plan comme suit :

- Annuité 1 (2026) : 5 %
- Annuité 2 (2027) : 5 %
- Annuité 3 (2028) : 10 %
- Annuité 4 (2029) : 10 %
- Annuité 5 (2030) : 10 %
- Annuité 6 (2031) : 15 %
- Annuité 7 (2032) : 15 %
- Annuité 8 (2033) : 15 %
- Annuité 9 (2034) : 15 %

Incertitude comptable

Le 3 octobre 2023, la société ADOMOS a comptabilisé une dette obligataire d'un montant de 1 200 K€ en contrepartie d'une prime d'émission débitrice.

À la date d'arrêté des comptes, la Direction Générale a identifié que ce traitement comptable pourrait ne pas refléter la substance économique de l'opération. Toutefois, en l'état des informations disponibles, la Direction Générale n'est pas en mesure de déterminer la contrepartie appropriée à retenir.

Cette incertitude n'ayant pas pu être dénouée préalablement à l'arrêté des comptes du 31 décembre 2025, la société ADOMOS procédera à une analyse complémentaire au cours de l'exercice 2026 afin de déterminer le traitement définitif à retenir et d'effectuer, le cas échéant, les corrections nécessaires.

Situation économique :

Adomos est cotée sur Euronext Growth et était initialement spécialisée dans l'investissement locatif résidentiel défiscalisant.

La forte dégradation du chiffre d'affaires, liée au ralentissement du marché immobilier et à l'extinction du dispositif Pinel, a généré des tensions de trésorerie qui avaient abouti, après l'échec de la conciliation, à l'ouverture d'un redressement judiciaire à l'été 2024.

Le 13 novembre 2025 le Tribunal des Affaires Economiques de Paris a accepté le plan de continuation présenté par la société. Il est à noter que le passif déclaré à l'ouverture de la procédure collective qui était de 12 805 K€ a été ramené à 10 181K€ à la suite de l'examen de certaines contestations de créances. Le plan n'a pas été établi sur l'intégralité du passif déclaré mais sur la somme de 3 556 K€ attesté par l'expert-comptable. Le reste des dettes lors du jugement du 13 novembre se décomposant de la façon suivante :

- 1 387 K€ de contentieux dont près de la moitié contre des sociétés détenues par l'ancien dirigeant ,
- 2 022 K€ de créances des filiales ,
- 4 851 K€ de créanciers en OCABSA qui sont subordonnées et capitaliseront leurs créances.

Suite à l'adoption du plan ce sont 968 644, 28 € de remise qui ont été accordées par les créanciers et ce sont 573 624,44 qui leurs ont été immédiatement remboursés.

Activité :

C'est dès la période d'observation qu'ADOMOS a décidé de réorienter son activité vers la commercialisation de trois types d'offres :

- Des ventes de données de sa base (désormais conforme au RGPD),
- Des rendez-vous qualifiés,
- Des ventes de leads, c'est-à-dire de données qualifiées, avec un fort potentiel de développement sur le long terme.

En fin de cette année 2025 ces activités ont commencé à générer du chiffre d'affaires mais celui-ci sera en très forte augmentation dès 2026.

Un travail sur la qualité de la base et sur sa conformité au RGPD a été effectué et des moyens informatiques complémentaires ont été mis en œuvre à la fois dans un but de conformité mais aussi dans un but d'amélioration du service qui sera fourni aux clients, dont le recours à une technique de blockchain qui permettra à ADOMOS d'être précurseur en ce domaine.

Filiales :

Au début de cette année 2025 les filiales SELECTAUX, ADOMINVEST, ADOMINVEST II et ADOMOS PLACEMENT ont été mises en liquidation judiciaire, à ce jour, elles ne sont toujours pas radiées.

A la fin de cette année 2025 la quote-part de 50% que détenait ADOMOS dans ADOMOS GESTION a été cédée pour 170 K€ conformément à ce qui a été prévu.

Événements postérieurs à la clôture et perspectives :

Fort de l'adoption du plan par le Tribunal et du soutien d'ATLAS, ADOMOS a relancé avec des premiers succès son activité commerciale.

Cette relance commerciale est amplifiée par l'acquisition de SLS DATA qui sur 2026 permettra de donner une nouvelle dimension à la société qui se concrétise dès ce premier semestre.

C'est donc avec confiance que le management entreprend cette nouvelle année 2026 et est confiant sur la pérennité de l'entreprise.

Financement :

La contractualisation d'une ligne de financement de 5 M€ avec ATLAS CAPITAL MARKETS a permis à ADOMOS d'obtenir une garantie de financement à hauteur de 5 M€. Au 31 décembre 2025, ce droit de tirage a été exercé à hauteur de 1 M€.

Des informations complémentaires ont été explicitées dans les paragraphes spécifiques liés aux événements post-clôture et de documentation du principe de continuité d'exploitation.

Les autres éléments significatifs sont explicités dans les paragraphes suivants :

- a. Changement de méthodes : (i) incidence du changement de méthode comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025, (ii) présentation de la colonne comparative (exercice 2025).
- b. Correction d'erreur : (i) comptabilisation des frais d'émission des emprunts, (ii) Réduction de capital social , (iii) dépréciation de la marque.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.
- La méthode d'amortissement pratiquée est le linéaire.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Sur les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025, voir ci-après 1. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

1. Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

b. Cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, les cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles et corporelles, lorsqu'elles ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Les produits de ces cessions figurent au poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et les valeurs nettes comptables des immobilisations au poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ». Ce changement n'a pas d'impact sur les comptes 2025

Au 31 décembre 2024, les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont enregistrées dans le résultat exceptionnel. Les produits de cession figurent en « Produits exceptionnels » et les valeurs nettes comptables des immobilisations en « Charges exceptionnelles »

c. Amendes et pénalités

Au 31 décembre 2025, les amendes et pénalités, n'ayant pas de lien direct avec un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Autres charges » pour 84 352 €. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 0 €.

d. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits. Ce changement n'a pas d'impact sur les comptes 2025

Le poste « Transfert de charges » étant supprimé dans le nouveau modèle du compte de résultat, la totalité de ce montant a été intégrée dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

2. **Présentation de la colonne comparative (exercice 2024)**

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers,

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Correction d'erreurs

Les correction d'erreurs suivantes ont été comptabilisées :

(i) comptabilisation des frais d'émission des emprunts

Jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les coûts liés aux émissions d'OCABSA étaient intégralement imputés en diminution de la prime d'émission.

À compter de l'exercice 2025, conformément aux dispositions applicables, ces coûts sont comptabilisés en frais d'émission d'emprunt (charges à répartir) et repris progressivement en prime d'émission au fur et à mesure des conversions en actions.

Ce changement de traitement constitue une correction d'erreur, sans incidence sur le résultat de l'exercice mais ayant pour conséquence de modifier les capitaux propres. Son seul effet est un impact de présentation entre le poste « prime d'émission » (agrégat présente dans

les capitaux propres) et le poste « frais d'émission d'emprunt » (agrégat présenté à l'actif du bas de bilan), à hauteur de 1 500 K€. Cette méthode a été appliquée de manière homogène aux frais afférents aux émissions d'OCABSA réalisées au cours de l'exercice 2025.

(ii) Réduction de capital social

Le 7 février 2025 le procès verbal des délibérations du directeur générale d'ADOMOS a constaté la réalisation définitive de la réduction de capital social d'un montant de 166 K€ euros. Cette réduction de capital initié par le CA du 13 décembre avait comptablement été anticipée dans les comptes clos au 31 décembre 2024, car cette dernière avait été considérée comme un événement post clôture.

(iii) Dépréciation de la marque

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde ouverte en 2024, le juge commissaire a mandaté le cabinet Régimbeau pour estimer la valeur comptable des actifs incorporels de la société. Dans son rapport de 11 février 2025, la marque a été valorisée à 50 K€. Cette même marque avait lors de l'exercice clos était maintenue présentée à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 849 K€. Cette erreur manifeste a de facto était corrigée lors de l'exercice 2025 et ainsi présentée en résultat exceptionnel.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	1 596 253		5 209	1 591 044
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	43 259 284			43 259 284
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	120 207		4 000	116 207
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	777 590		12 500	765 090
Créances rattachées à des participations	815 314		194 054	621 261
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 857	378		103 235
TOTAL	46 671 506	378	215 763	46 456 122

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D			747 268		5 209	742 059
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			30 061 677	90 600		30 152 277
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			95 084	4 958		100 042
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières				81 324		81 324
TOTAL			30 904 029	176 883	5 209	31 075 703

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences		798 985		798 985
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 291 607			12 291 607
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	765 090			765 090
Créances rattachées à des participations	621 261			621 261
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		81 324		81 324
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	128 036	258 975		387 011
Autres créances	2 833 282	3 386		2 838 562
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	16 639 276	1 142 671		17 783 840

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- La dépréciation de la marque (798 K€) a été comptabilisée en résultat exceptionnel suite à la correction d'erreur identifiée (cf. paragraphe ad hoc)
- Les dépréciation des autres immobilisations financières (81 K€) et des autres créances (3 K€) ont été comptabilisées en résultat financier. Elles ont ainsi pu permettre de déprécier 100% des actifs financiers qui sont liés aux filiales en cours de liquidations judiciaires.
- Les dépréciations des créances clients ont été comptabilisée en résultat d'exploitation (259 K€).

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
SELECTAUX	132 519	100,00	650 000		3 436 509
ADOMINVEST	67 856	95,00	95 100		21 620
ADOMOS PLACEMENTS	49 555	100,00	10 000		1 693
SNC ADOMINVEST 2	649 522	99,99	9 990		
TOTAL DES FILIALES (A)	899 452		765 090		3 459 822
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises					
Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)	899 452		765 090		3 459 822

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
SELECTAUX				
ADOMINVEST				
ADOMOS PLACEMENTS				
SNC ADOMINVEST 2				
TOTAL DES FILIALES (A)				
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble)				
b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises				
Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)				

L'intégralité des avances sont dépréciées. A date les filiales en cours de liquidation ne sont pas encore radiées.

Dépréciations de l'actif circulant

Les créances commerciales vis-à-vis des filiales ainsi que celles présentes en compte courant ont toutes été dépréciées en totalité compte tenu de leurs liquidations judiciaires prononcées en début d'année 2025.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	621 261			621 261
Prêts				
Autres immo. financières	103 235		103 235	
Clients douteux	300 994			300 994
Autres créances clients	89 614	89 614		
Personnel et comptes rattachés	71	71		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	23	23		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	218 360	218 360		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	2 838 562			2 838 562
Débiteurs divers	164 858	164 858		
Charges constatées d'avance	25 902	25 902		
TOTAL	4 362 880	498 828	103 235	3 760 816
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	25 902	il s'agit de charge d'exploitation
TOTAL	25 902	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	207 508	0,20
Titres émis	623 695 656	
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	623 903 164	

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	41 502			124 739 133	124 718 243
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	17 294 533				
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves	1 204 003				
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur	-8 737 592	-19 158 738			2 529 111
Dividendes					
Résultat de l'exercice	-19 158 738	19 158 738			
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	-9 356 293			124 739 133	127 247 354

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			62 390
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social		1 500 000	18 794 533
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Autres réserves			1 204 003
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			
Report à nouveau débiteur			-25 367 219
Dividendes			
Résultat de l'exercice	-794 505		-794 505
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	-794 505	1 500 000	-6 100 798

Afin que les capitaux propres de la société puissent refléter économiquement la situation de celle-ci, une réduction de capital, motivée par des pertes, a été réalisée.

Celle-ci a été réalisée par le débit du compte « Capital social » à hauteur d'un montant de 2.529.110,884 euros et par voie de minoration de 0,1999 euro de la valeur nominale de chacune des 623.903.164 actions composant actuellement le capital social, laquelle valeur nominale est ainsi ramenée de 0,20 euro à 0,0001 euro.

C'est ainsi que le capital social dont le montant est ramené de 2.591.501,20 euros à 62.390,3164 euros par imputation du compte report à nouveau pour 2.529.110,884 euros, et est divisé en 623.903.164 actions de 0,0001 euro de nominal.

Par la suite un regroupement d'actions a été effectué afin de ramener le nominal à 1 euro.

Ce regroupement d'actions, bien que lancé fin 2025, n'a été effectif que début 2026.

Frais d'émission :

Primes liées au capital social présentée dans la colonne autres pour 1 500 000 € correspond à la correction d'erreur décrite dans le paragraphe ad hoc (comptabilisation des frais d'émission des emprunts)

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	379 836				379 836
Provisions pour charges					
TOTAL	379 836				379 836

Ce montant de provisions correspond aux litiges en cours envers des salariés et des tiers.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 688 199		5 688 199	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	1 067 904	53 395	373 766	640 741
Emprunts et dettes financières divers	100 000	100 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	899 045	99 893	499 468	299 684
Personnel et comptes rattachés	238 921	238 921		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	484 249	484 249		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	65 260	65 260		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 116	4 116		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	522 925	522 925		
Autres dettes	48 416	48 416		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 119 035	1 617 175	6 561 433	940 425
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 257 021			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 459 666			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	522 925			

- La conversion des OCA pourra intervenir à la demande du porteur de celles-ci, à tout moment, dès leur émission et jusqu'à leur maturité. Arrivées à échéance (entre 0 et 36 à 48 mois maximum), les OCA seront automatiquement converties en actions de la Société. Elles devront toutefois être remboursées, à la demande de l'Investisseur, en actions nouvelles ADOMOS ou en espèces, à 110% de leur valeur nominale en cas de survenance d'un cas de défaut.

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Prestations de services	115 296		
TOTAL	115 296		

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 115 295.75 € au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 100 539.35 €, par rapport à l'exercice précédent.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	22 007	
Fournisseurs - Factures non parvenues	74 319	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	4 203	
Personnel - Autres charges à payer	153 212	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	1 778	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	64 349	
État - Charges à payer	1 551	
TOTAL	321 418	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Autres créances immobilisées - Intérêts courus	56 000	
TOTAL	56 000	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	15 600	
Afférents aux services autres		
TOTAL	15 600	

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
conséquence de l'application du plan du continuation	878 283	Créances payées à hauteur de 30% et soldées à hauteur de 70%
TOTAL	878 283	
Charges exceptionnelles		
Correction d'erreur	798 985	Dépréciation de la marque
TOTAL	798 985	

Fiscalité

Fiscalité

Régime fiscal

La société ADOMOS est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elle n'est membre d'aucun groupe d'intégration fiscale.

Charge d'impôt de l'exercice

Comme en 2024 aucune charge d'impôt a été comptabilisée.

Déficits fiscaux reportables

À la clôture de l'exercice, la société dispose d'un déficit fiscal reportable en avant s'élevant à 39 531 k€. (2024 : 38 749 k€)

Conformément aux dispositions de l'article 209 du CGI, ce déficit est reportable sans limitation de durée sur les bénéfices futurs, dans la limite de 1 000 000 € majorée de 50 % de la fraction du bénéfice imposable excédant ce seuil.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur les bénéfices futurs, la société n'a pas activé d'impôt différé actif au titre de ces déficits reportables.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Rémunération au titre des fonctions

La direction a fait le choix de ne pas fournir l'information de la rémunération car cela reviendrait à indiquer la rémunération individuelle des dirigeants.

Opérations et engagements hors bilan

Indemnités de fin carrière

La majeure partie des salariés sont sortis au mois de janvier 2025. Il a donc été estimé qu'il n'était pas nécessaire de calculer l'indemnité de fin de carrière.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	1
Cadres et ingénieurs	4
TOTAL	5

Informations complémentaires

Frais d'émission des emprunts

2023 ABO	1 500 000
2025 ATLAS	490 000

Ce compte sera soldé au fur et à mesure des conversions.

Attribution d'action

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025, a décidé d'attribuer un total de 3.000.000 actions gratuites aux dirigeants (Directeur général et Directeur général Délégué).

Ces actions sont soumises à une condition de présence et des conditions de performance (niveau de chiffre d'affaires ou d'EBE sur la base des comptes de l'exercice 2026).

En conséquence, ces actions ne sont pas acquises à ce jour, elles le seront si les conditions sont remplies à l'issue du délai ci-dessus. Elles sont également soumises à une période de conservation d'un an.

Il est précisé que lors de cette attribution, le nombre d'actions en circulation était de 30 200 069 actions, de sorte que l'émission des actions à titre gratuit représentait 9,93% du capital et des droits de vote de la Société.

Sur la base du capital actuel, en tenant compte des augmentations de capital réalisées depuis l'émission et du regroupement d'actions intervenus, les actions attribuées gratuitement représentent 0.23% du capital et des droits de vote de la Société.



CPA ADVISORY

SAS au capital de 10000 Euros - SIREN : 817582430

71 AV VICTOR HUGO, 75116 PARIS 16